



Anjou, le 4 février 2009

Monsieur le Président du Sénat  
Commission de la santé  
Bucarest Roumanie

**OBJET :** Création de l'Ordre des kinésithérapeutes

---

Monsieur le Président,

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) appuie sans réserve la création d'un Ordre des kinésithérapeutes roumain. En effet, la principale fonction d'un ordre professionnel est d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession par ses membres, contrairement à la fonction d'une association qui défend l'intérêt de ses membres.

Afin de remplir sa fonction de protection du public, un ordre professionnel dispose de différents moyens. Dans un premier temps, il émet un permis aux personnes qui ont acquis les connaissances et les compétences requises pour exercer la profession. Ensuite, il doit adopter différents règlements qui viennent encadrer la pratique du professionnel tout au long de sa carrière. Dans les lignes qui suivent, nous en énumérerons quelques-uns en spécifiant leur portée.

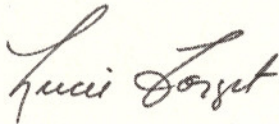
Le *Code de déontologie* impose au professionnel ses devoirs d'ordre général et particulier envers le public, ses clients et sa profession, notamment, celui de s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité. Le *Règlement sur la conciliation et l'arbitrage des comptes* établit la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes autant pour le professionnel que pour le client. Le *Règlement du Comité d'inspection professionnelle* détermine la composition, le nombre de membres et la procédure du comité d'inspection professionnelle. Ce comité surveille l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre. Il procède, notamment, à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres et équipements relatifs à l'exercice de la profession. Le Conseil de discipline, quant à lui, est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions au *Code de déontologie* ou aux règlements adoptés par l'ordre.

.../2

La création d'ordres professionnels permet à l'état d'assurer à sa population qu'elle reçoit des services de qualité fournis par les membres de ces ordres.

Veillez agréer, Monsieur le Président du Sénat, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente et directrice générale,

A handwritten signature in cursive script, reading "Lucie Forget". The signature is written in black ink and is positioned above the typed name.

Lucie Forget, pht, M.A.